



VILLE DE
WAVRE

Étude de Notaires
JENTGES Frédéric
& COGNEAU Delphine
Chaussée de Bruxelles, 118
1300 Wavre

Service Urbanisme

N/Réf. : 24/370N

(à rappeler dans la réponse)

V/Réf. : 2230260-1/OH

Vos correspondants : Claude Jeitz et Maribel Tlalmis

Tél. : 010/23.03.72 (du mardi au vendredi de 9h à 12h)

E-mail : reperage@wavre.be

Wavre, le **30 MAI 2024**

Objet : Informations notariales – Articles D.IV.99 - D.IV.100 et R.IV-105-1 du CoDT

Maîtres,

En réponse à votre demande d'informations relative à un bien sis à Wavre, **Clos des Eclaireurs, 4**, cadastré Wavre Division 3, section D n°16 G (MAISON-2013) appartenant à [REDACTED], nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 § 1^{er} – 1° et 2° et aux articles D.IV.1 § 3-1° et D.IV.97 relatifs aux informations contenues dans le certificat d'urbanisme n° 1, du Code du Développement territorial.

Le bien en cause :

1. Est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez adopté par Arrêté Royal du 28 mars 1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité - *Zone gérée par les articles D.II.23 § 2 - 1° et D.II.24 du CoDT* ;
2. Bénéficie d'une voirie équipée d'un réseau d'épuration des eaux usées – le bien est répertorié au PASH en régime d'assainissement collectif datant du 02/12/2005 et au régime PCGE depuis le 04/02/1997 en zone H01 au plan de secteur ;
3. Bénéficie d'un accès à une voirie équipée, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante ;
4. Est repris dans la Banque de données de l'Etat des Sols à l'inventaire par parcelle des informations en lien avec l'Etat des Sols (voir carte et référence en annexe) ;
5. *N'est pas concerné par les articles D.IV.57 et D.IV.58 du CoDT* ;
6. *Ne fait pas l'objet d'une classification dans une zone à risque naturel prévisible ou de contrainte géotechnique majeure visée à l'article D.IV.57-3° du CoDT* ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.

Le bien en cause (lot n° 14) a fait l'objet du permis de lotir suivant :

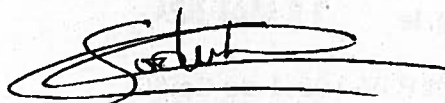
- **Dossier 09/06L Réf. Urb. F0610/25112/LAP3/20025/FM/SW** autorisé le 3 décembre 2009 et notifié le 11 décembre 2009 [REDACTED] Rue des Combattants, 98 à 1301 Bierges pour la création de 15 lots ;

Le bien en cause a fait l'objet des permis d'urbanisme suivants :

- **Dossier 10/286** autorisé par la Tutelle le 21/12 2010 à [REDACTED] Rue des Combattant, 58 à 1301 Bierges pour créer une voirie et équipement d'un lotissement ;
- **Dossier 11/287** autorisé le 23/12/2011 et notifié le 5/01/2012 à la S.A. « MATEXI », Avenue Einstein, 11 à 1300 Wavre pour construire quatre habitations (lots 9-10-14 et 15) ;

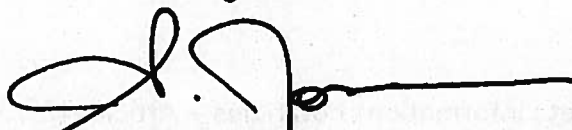
Nous vous prions de croire, Maîtres, en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collège,
La Directrice générale,



Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,



Anne MASSON

Le règlement taxe fixant le montant de la redevance de 100.00 euros par demande a été adoptée par le Conseil communal du 22 octobre 2019. Une facturation mensuelle de vos entrées sera établie, nous vous prions de verser le montant exclusivement APRÈS LA RÉCEPTION DE VOTRE DÉCOMPTE.

Annexe : carte BDES